

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 16
Nombre de présents : 10
Nombre de votants : 12

L'an deux mil vingt-quatre le 10 avril à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur COQUELIN André, Maire.
Date de la convocation : 04 avril 2024

PRÉSENTS : MMES et MM COQUELIN André, PREAUD Freddy, FEUILLATRE Catherine, ZIMMERLIN Francine, GIVRAN Sébastien, FARRUGIA Martine, LOR Jean-Michel, JARRY Alice, MARGOUT Gérard, BAZIL Marine

ABSENTS EXCUSES : Mme BRIANCEAU Aline donne pouvoir à M. GIVRAN Sébastien
M. MARAIS Sébastien donne pouvoir à Mme JARRY Alice

ABSENTS : Mme MARECHAL Laëtitiá
M. THURNE Dominique
M. CHAIGNEPAIN Frédéric
M. RIMBAULT Maxime

Mme FARRUGIA Martine est élue secrétaire de la séance.

**OBJET : Demande de subvention au titre du Programme Ecrin – intégration du handicap (Région) :
Réhabilitation d'un espace de spectacle culturel municipal**

Monsieur le Maire expose le projet de réhabilitation d'un espace de spectacle culturel municipal. Le coût prévisionnel s'élève à 835 800 € HT. Monsieur le Maire précise que ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre du Programme Ecrin – intégration du handicap (Région).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

DETR sollicitée (60 %) :	501 480 €
Subvention Programme Ecrin (Région) :	30 000 €
Emprunt	167 160 €
Autofinancement communal	137 160 €

Coût total = 835 800 € HT

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité (12 voix pour, 0 contre, 0 abstention) :

- **Approuve** le projet de réhabilitation d'un espace de spectacle culturel municipal à 835 800 € HT ;
- **Adopte** le plan de financement exposé ci-dessus ;
- **Sollicite** une subvention au titre du Programme Ecrin – intégration du handicap (Région) ;
- **Autorise** le Maire ou un adjoint à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme
Le Maire,
André COQUELIN**

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la télétransmission
En Sous-Préfecture le 15 AVR. 2024
Publié et/ou notifié le

Signé électroniquement par : André
CoqueLIN
Date de signature : 12/04/2024
Qualité : Maire de l'Aiguillon sur Vie

